REAGJIR

L'analyse de ReAGJIR

Paris, le 16 octobre 2018. **Le 15 octobre, les délégués nationaux à l'accès aux soins ont rendu leur rapport à la ministre des Solidarités et de la Santé**.
Dans les suites de l'annonce du plan d'accès aux soins, il y a un an, trois délégués avaient été désignés pour en accompagner la mise en œuvre.
ReAGJIR, le syndicat qui rassemble et représente les jeunes médecins généralistes (remplaçants, jeunes installés et chefs de clinique) a souhaité revenir sur les propositions évoquées dans ce rapport.

Un diagnostic pertinent

La situation de l'accès aux soins décrite dans le rapport correspond à la réalité du terrain que connaît ReAGJIR. «*Nous attendons désormais que les décideurs, et notamment le Gouvernement, souscrivent également à cet état des lieux. Sans cette étape préalable, la révolution de l'accès aux soins ne sera pas possible.* », plaide le Dr. Yannick SCHMITT, Président de ReAGJIR.

De grandes orientations à la fois ambitieuses et innovantes

Le développement des stages hors de l'hôpital dès le deuxième cycle et l'accompagnement à l'installation sont deux propositions fortes. «*ReAGJIR défend depuis de nombreuses années la généralisation des stages ambulatoires en deuxième et troisième cycles. Ceci* ***passera par une véritable politique nationale de recrutement et de formation des maîtres de stage universitaires***
. De plus, l'accompagnement à l'installation est un vecteur important de promotion de l'exercice libéral. Des expériences ont été menées, il est temps de les généraliser à l'ensemble du territoire.
», explique le Dr. Marie BROSSET, Porte-parole de ReAGJIR.

Le rapport évoque également **le développement de l'exercice coordonné** en proposant un meilleur accompagnement des porteurs de projets et un encouragement au déploiement des CPTS [1] . Le développement de la culture de l'interprofessionnalité et la promotion de la bonne appropriation par chaque professionnel de santé de son champ de compétences sont également proposés. « *Ces mesures constituent une véritable révolution culturelle. L'objectif est de permettre aux patients d'être réellement pris en charge par une équipe et plus seulement par un médecin de famille omniscient.* », détaille le Dr. SCHMITT.

La simplification administrative et la sacralisation du temps médical sont également évoquées, au travers de mesures de simplification fiscale (pour les collaborateurs libéraux [2]) ou administrative (fin du numéro Adeli [3]) ainsi que de la réduction du nombre de consultations médicales pour des motifs administratifs. « *Nous appelons de nos vœux un réel engagement des pouvoirs publics dans* ***la création de programmes d'éducation à la santé*** *, la suppression des consultations médicales qui n'ont pour seul objectif que de remplir un papier (arrêt de travail pour une pathologie bénigne par exemple) ou* ***la reconnaissance du statut de collaborateur libéral comme mode d'exercice à part entière*** *.* », demande le Dr. BROSSET.

La place des territoires dans les réponses à apporter est également centrale dans le rapport. « ***Notre conviction est que les solutions doivent venir du terrain.*** *C'est pourquoi ReAGJIR a devancé la proposition des délégués en organisant une session de formation dédiée aux élus locaux lors de ses prochaines Rencontres Nationales, les 6 et 7 décembre prochains* .», annonce le Dr. Yannick SCHMITT.

D'autres propositions moins consensuelles et des oublis

Le rapport **appelle à une révolution numérique en santé**. Si l'avènement de la télémédecine semble proche, rien ne permet aujourd'hui d'en faire un outil à part entière dans la lutte pour l'accès aux soins. « ***Les***

téléconsultations sont amenées à se développer, mais il est certain que le temps médical que nous pourrons y consacrer restera modeste
. Nous saluons toutefois la volonté de développer la présence d'autres professionnels de santé au chevet du patient lors de ces actes. C'est à la fois un gage d'accessibilité à la technologie nécessaire et de pertinence des soins.
», encourage le Dr. BROSSET.

La *«projection de temps médical»* est également un axe évoqué. «*Si nous sommes tout à fait favorables aux mesures de simplification de l'exercice multi-site ou aux organisations innovantes sur les territoires,*
nous sommes très réservés sur l'encouragement des consultations dites avancées
(un médecin hospitalier assurant des consultations en ville). Cela doit se faire
dans le cadre d'une réflexion avec les professionnels de santé libéraux à l'échelle de leur territoire
via une CPTS par exemple.
», prévient le Dr. SCHMITT.

Enfin, la question de la sécurisation du début d'exercice des jeunes médecins n'est malheureusement pas évoquée et reste la grande oubliée de ce rapport. Or, le manque de protection sociale des remplaçants puis des jeunes installés constitue un frein important à l'exercice libéral, qui va au-delà d'un simple manque d'accompagnement des projets d'installation. «
Si l'on souhaite développer l'installation, il faut faire en sorte que le premier contact avec le monde libéral se passe dans de bonnes conditions. Le remplacement est donc un moment clé
qui conditionnera ensuite un éventuel projet d'installation ou le choix du salariat. Les contrats de Praticien territorial de médecine générale (PTMG) signés entre un jeune installé et son ARS ont le mérite de sécuriser les deux premières années d'activité en zone sous-dense. Il est incompréhensible que ce dispositif qui fonctionne à moindre coût ne soit pas davantage promu, alors même qu'il a déjà permis à près d'un millier de jeunes généralistes de s'installer durablement
»., regrette le Dr. BROSSET

«***Si nous déplorons en particulier le manque de sécurisation du début d'exercice des jeunes médecins, ce rapport reprend de nombreuses propositions portées par ReAGJIR.***
Il ne servira à quelque chose que si la Ministre et ses services ont la volonté de mettre en

œuvre les solutions proposées. Nous ne manquerons pas d'en juger dans les mois qui viennent.
», conclut le Dr. Yannick SCHMITT.

A propos de ReAGJIR – www.reagjir.com

ReAGJIR est le Regroupement Autonome des Généralistes Jeunes Installés et Remplaçants en France. Créé en janvier 2008, ce syndicat regroupe et représente les remplaçants en médecine générale, les médecins généralistes installés depuis moins de 5 ans et les jeunes universitaires de médecine générale (chefs de clinique, maîtres de stage des universités, enseignants de médecine générale). Fédération de syndicats régionaux, la structure accompagne et défend l'exercice du métier par ces trois types de professionnels et milite pour la construction d'un système de santé à l'image des jeunes généralistes : innovant, collaboratif, humain et solidaire.

Régulièrement, les **Rencontres Nationales** de ReAGJIR à Avignon sont l'occasion de rassembler en un même lieu tous les acteurs de santé pour un temps de réflexion, d'entraide (ateliers pratiques), de partage et de convivialité. Prochaine édition : 6 & 7 décembre 2018, au Palais des Papes.

---

[1] Communauté Professionnelle Territoriale de Santé, regroupement de professionnels de santé à l'échelle d'un territoire

[2] Un collaborateur libéral est un médecin diplômé qui s'adjoint à un médecin installé de même spécialité pour le soutenir auprès de la patientèle existante tout en se constituant sa propre patientèle.

[3] Un numéro Adeli est attribué à tous les praticiens de santé salariés ou libéraux et leur sert de numéro de référence, notamment sur leurs cartes CPS. Ce numéro est

utilisé en parallèle du numéro RPPS (répertoire partagé des professionnels de santé) qui a l'avantage d'être unique et pérenne tout au long de la carrière du médecin, ce qui n'est pas le cas du numéro Adeli.